
Don patriotique consistant en deux croix de Saint-Louis, déposés par les administrateurs du directoire du district de Saint-Céré (Lot), lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique consistant en deux croix de Saint-Louis, déposés par les administrateurs du directoire du district de Saint-Céré (Lot), lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20478_t1_0347_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

à nos représentants que la commune de Main-tenon s'occupe sans relâche à faire du salpêtre pour contribuer, avec nos frères, à l'anéantissement des tyrans et des ennemis de la République ; annoncer en même temps que l'offre ci-dessus n'est qu'un acompte et que le surplus sera toute la commune, pour concourir à sauver la République, et le bonheur que nous en attendons.

P.c.c. : LEGENDRE.

43

Le citoyen Falaise, laboureur à Niolet, commune de Champigny-sur-Veude, département d'Indre-et-Loire, offre à la République une chaîne de montre en or ; il a fait don aussi de deux paires de draps, qui ont été remis à l'hôpital de Chinon « Il n'est plus aujourd'hui, dit-il, d'autres jouissances pour les Français, que d'aimer et servir son pays : *vive la Montagne !* »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Niolet, 25 vent II] (2).

« Citoyen président,

C'est par vos mains que j'ose offrir à la République la chaîne de montre d'or que je vous adresse. Le civisme le plus pur la lui présente, et s'enhardit à vous supplier de la lui faire accepter. Je rougirois de me parer de ce colifichet de luxe et de vanité dans un tems où les amis de la liberté et de légalité se condamnent aux privations les plus austères. Je fais aussi passer deux paires de draps à l'hôpital de Chinon pour nos frères d'armes blessés par les brigands de la Vendée. Il n'est plus aujourd'hui d'autre jouissance pour le Français que d'aimer et de servir son pays. Vive la Montagne. Salut et fraternité. »

FALAIZE (laboureur).

44

Les administrateurs du directoire du district de Saint-Céré, département du Lot, adressent à la Convention nationale deux croix ci-devant de Saint-Louis, qui ont été remises par deux citoyens (3).

[Saint-Céré, 25 vent. II. Au présid. de la Conv.] (4).

Nous te faisons passer, Citoyen, deux croix de la cy-devant décoration militaire que nos tyrans couronnés appeloient de Saint-Louis, qui nous ont été remises par Alexis Lavaur et Jean-Mathurin Lavaur, frères ; de même que les lettres de décoration que Louis le Racourcy leur avoit accordées. »

CAYLAS, GUYNVISSA, SOISNIAC.

- (1) P.V., XXXIV, 131.
- (2) C. 297, pl. 1017, p. 30.
- (3) P.V., XXXIV, 131.
- (4) C. 297, pl. 1017, p. 29.

45

La société populaire du canton d'Escurolles, district de Gannat, département de l'Allier, annonce qu'elle a fait passer au directoire du district de Gannat, 212 chemises, plusieurs paires de bas et des draps. Elle consacre aux frais de la guerre la somme de 934 liv., qu'elle destinoit à armer, monter et équiper un cavalier, ainsi que 6 liv. en numéraire, et une paire de boucles en argent : elle dépose le tout sur l'autel de la patrie, et invite la Convention nationale à rester à son poste, à poursuivre sa brillante carrière, et à ne quitter le rocher bienfaisant et redoutable, que lorsque tous les peuples, affranchis de l'esclavage, auront l'enthousiasme de la liberté et de l'égalité : *Vive la République !*

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, renvoie les objets offerts pour la patrie, au comité des inspecteurs de la salle (1).

[Escurolles, 26 vent. II] (2).

« Représentans d'un peuple libre,

Les sociétés populaires qui se font un devoir, un bonheur d'abhorrer les tyrans ne comptent pas les sacrifices qu'elles font pour les détruire ; c'est dans ces foyers du plus brûlant républicanisme que les défenseurs de la patrie doivent trouver des amis, de véritables frères. Celle du canton d'Escurolles, département de l'Allier, district de Gannat, absolument dévouée à ces principes républicains, a mis toute sa sollicitude à procurer aux braves volontaires des secours fraternels. Elle a fait passer au directoire du district de Gannat, 212 chemises, plusieurs paires de bas et des draps. La somme de 934 liv., qu'elle destinoit à armer, monter et équiper un cavalier, n'est pas assez considérable : elle la consacre aux frais de la guerre, ainsi que 6 liv. en numéraire et une paire de boucles argent que la Société vous fait passer avec la somme.

Intrépides Montagnards, nous comptons chaque jour les bienfaits que nous vous devons, ils sont gravés au fond de nos cœurs, comme la vertu l'est dans nos âmes. Votre généreuse énergie a sauvé la République ; poursuivez votre brillante carrière et ne quittez le rocher bienfaisant et redoutable que lorsque tous les peuples affranchis des chaînes cruelles et avilissantes de la tyrannie et de l'esclavage, crieront comme nous avec l'enthousiasme de la liberté et de l'égalité : *Vive la République française, une, indivisible, démocratique et impérisable.* »

CAYV jeune (secrét.), MOLLAT (présid.),
NEVEU fils (secrét.).

- (1) P.V., XXXIV, 131-32 et 285.
- (2) C. 297, pl. 10-17, p. 28.